

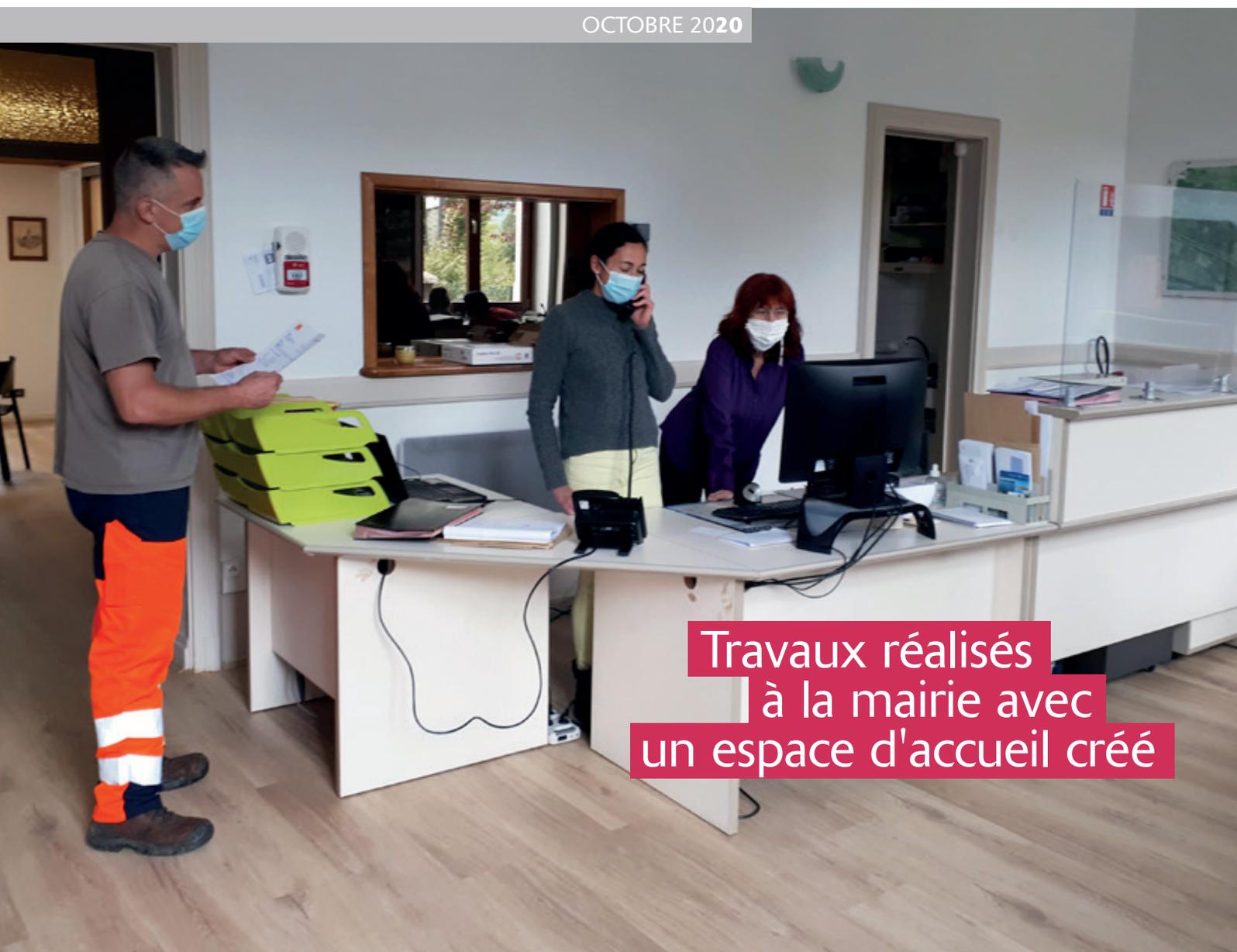
n°72

Le

Buisseran magazine

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

OCTOBRE 2020



Travaux réalisés
à la mairie avec
un espace d'accueil créé

> Membres du conseil municipal **P.2///** > Editorial **P.3///** > La commission Travaux de la Commune **P.4///**
> Commission Urbanisme **P.9///** > Commission Finances - Économie **P.10///** > Commission Animation,
Vie associative, Fêtes et Cérémonie **P.11///** > Commission Communication et Participation **P.12///**
> Comité Consultatif Vie sociale - Logement- Enfance **P.14///** > SIEEM **P.15///** > RAM **P.16///** > LAEP **P.17///**
> Hommage à Catherine Mottet **P.18///** > C'est la rentrée !!! **P.19///** > Balade autour du livre **P.20///**
> APERP **P.22///** > OPAH **P.23///** > SIBRESCA / Horaires d'ouverture de la mairie **P.24///**





Agnès Dupon
 > *Maire*



Philippe Lanoy
 > *Premier adjoint*



Alain Juste
 > *Deuxième adjoint*



Rose-Marie Grossi
 > *Troisième adjointe*



Benoît Bolze
 > *Conseiller*



Béatrice Hautot
 > *Conseillère*



Philippe Demay
 > *Conseiller*



Géraldine Charpiot
 > *Conseillère*



Martine Patuere
 > *Conseillère*



Pierre Bouillot
 > *Conseiller*



Nathalie Tillier
 > *Conseillère*



Sébastien Mosca
 > *Conseiller*

Suite à un changement professionnel, Emmanuelle Ansanay troisième adjointe a quitté la commune. Nous lui souhaitons une belle réussite dans ses nouvelles fonctions. Rose-Marie Grossi a été élue troisième adjoint et la remplace dans ses missions communales et intercommunales.

Nous regrettons le départ de David Gosselin qui nous quitte le 21/12/2020 après avoir rempli ses fonctions pendant 2 ans dans notre village. En attente depuis un an de trouver un poste dans le Sud Ouest, il s'installe avec son épouse dans le Lot et Garonne. Nous le remercions et saluons son implication dans son travail pour la commune au service des habitants.



Rémy Tillier
 > *Conseiller*



Sylvain Gire
 > *Conseiller*

Chers Buisserans !



Trois mois se sont écoulés déjà depuis notre élection... Notre équipe s'est organisée pendant l'été et ensemble, nous avons découvert parfois, appris souvent et surtout pris la mesure des responsabilités, des enjeux et de la tâche à accomplir !

Ces enjeux des prochaines années sont capitaux pour la commune ainsi que les choix que nous ferons pour y parvenir, notamment dans le cadre de dossiers majeurs déjà engagés sous la mandature précédente comme les nombreuses constructions au cœur du village et la rénovation de l'église.

De plus, notre positionnement et notre engagement au sein du projet de territoire de la communauté de commune du Grésivaudan auront un fort impact sur notre quotidien.

Le développement de notre village doit être une chance d'évolution, d'amélioration de qualité de vie pour tous, nouveaux et anciens habitants ; il doit être raisonné, respectueux de nos moyens en eau, en espace et conforme à ce que l'on peut souhaiter pour un village rural.

Dans les prochains mois, nous devons donc faire face à l'augmentation du nombre d'habitants et la commune va repenser ses infrastructures...les voiries, les services, les parkings, la circulation dans le village, certains bâtiments communaux nécessiteront d'être réaménagés ou agrandis...

Et dès ce début de mandat, nous nous devons d'imaginer La Buissière avec les besoins et les contraintes à 5 ou 10 ans, en fonction de la pression foncière qui ne fait qu'augmenter.

Il nous faudra découvrir un village différent avec de nouvelles constructions et nous préparer à l'accueil des nouveaux arrivants.

Ces projets et ces adaptations, nous vous les présenterons tout au long du mandat et vous y associerons, comme nous nous étions engagés, lors de réunions publiques dès que cela sera à nouveau possible ou au travers d'autres moyens de participation que nous prévoyons déjà.

Nous avons engagé une réorganisation de la mairie pour permettre à chaque élu d'assurer ses fonctions et afin de constituer une équipe communale grâce entre autres, à des locaux réaménagés et mieux adaptés à l'accueil du public et à un nouveau système informatique qui se met en place.

D'autre part, nous pensons organiser des permanences d'élus les samedis matin en mairie, sur rendez-vous, à partir du mois de novembre : nous pourrons ainsi nous rencontrer, échanger et répondre à vos demandes directement.

Une première consultation sera lancée dans les prochaines semaines pour vous questionner sur le sujet de l'éclairage public ; nous envisageons une mise aux normes et des améliorations en matière de consommation et d'efficacité, dans le respect de nos préoccupations environnementales et de la sécurité de tous. Vous serez mis à contribution pour les horaires d'éclairage !

Ce premier Buisseran vous paraîtra peut-être un peu austère, avec beaucoup de chiffres et sans les photos des manifestations dont la Covid nous prive depuis de longs mois et sans doute encore pour quelques temps.

Il contient surtout des articles liés aux dossiers communaux en cours : il nous semble important de vous communiquer des informations claires et factuelles sur les avancées de travaux et les projets engagés. Chaque année à l'automne, un « point d'étape » sera ainsi fait, adossé à une réunion publique d'information dès que cela sera possible.

Les prochains numéros que nous proposera l'équipe de rédaction seront sans aucun doute plus créatifs et les informations moins centrées sur le fonctionnement et les investissements communaux.

J'espère que nous sortirons rapidement de cette période compliquée et attristante qui empêche les fêtes et restreint les contacts ; je vous demande d'être prudents et de respecter au mieux les consignes de sécurité afin de vous garder ainsi que vos proches en bonne santé.

Et pour finir, au nom de notre conseil municipal, je remercie André Maitre, Maire honoraire, ainsi que les conseillers de l'ancienne équipe qui nous ont communiqué les informations pour débiter notre mandat.

Je vous souhaite une bonne lecture !

///Agnès Dupon
Maire de La Buissière

72

Le Buisseran
magazine



Magazine municipal
N°72 - Octobre 2020

///Directeur de la publication : Agnès Dupon

///Comité de rédaction (par ordre alphabétique) :
Benoit Bolze, Catherine Gire, Rose-Marie Grossi,
Philippe Lanoy, Nathalie Tillier

///Conception : Print & Design

///Réalisation : Print & Design

///Impression : CEWE best in print

///340 exemplaires

///Dépôt légal : 03 août 1994



Mairie

La commission Travaux de la Commune

/// MEMBRES : Agnès Dupon, Rémy Tillier, Philippe Lanoy, Alain Juste, Philippe Demay et Géraldine Charpiot.

Cette commission est chargée :

- Des questions relatives à l'entretien, à l'accessibilité et à la sécurité du patrimoine communal : Bâtiments publics, voirie et réseaux divers, équipements sportifs et gestion des espaces verts.
- De l'élaboration des projets de construction et d'aménagement des bâtiments communaux et tous travaux,
- Des études ou contrôles concernant la sécurité et les fluides (chauffage, électricité, gaz, télécommunications, éclairage public, économies d'énergie).
- Des relations avec TE 38.
- Des analyses des consommations de fluides.
- Du suivi des travaux des organismes extérieurs.
- Des propositions de création de plantations, fleurissement - Illuminations de fin d'année.
- De la gestion du cimetière (état des lieux, concessions).

Autres missions de cette commission.

- Elle gère le PCS dont nous devons vérifier la pertinence rapidement et le réactualiser
- Relations avec les organismes de transports.
- Chantiers solidaires (exemple : réhabilitations et améliorations des sentiers et promenades sur la commune -nettoyage, défrichage, pose de balises, réalisations de plans d'accès pour les habitants...), travaux de réhabilitation de bâtiments

ECLAIRAGE PUBLIC

Un diagnostic a été lancé en début d'année auprès de TE38 afin d'avoir un état des lieux et de prévoir éventuellement des travaux.

Le conseil a voté en février 2020 contre la transmission de compétence de l'éclairage public à TE38, qui impliquait non seulement des travaux et un contrat de maintenance mais une délégation complète de notre installation.

Actuellement il n'y a pas de contrat de maintenance ou d'astreinte sur l'éclairage public.

Le diagnostic réalisé par un bureau d'études extérieur, présenté en avril, situe la commune globalement sur une moyenne assez bonne (consommation et ratio quantitatif) mais nous alerte sur un état préoccupant de certaines armoires électriques et un manque d'uniformité de nos mobiliers.

Nous constatons aussi que la gestion de l'éclairage n'est pas harmonisée sur toute la commune et que les besoins actuels, (économies d'énergie, pollution visuelle, sécurisation de certains carrefours...), ne peuvent être pris en compte dans l'état actuel des installations.

Nos objectifs :

- Mettre aux normes les installations (armoires électriques notamment).
- Réaliser une installation adaptée aux besoins et préoccupations en matière d'économie d'énergie, de pollution visuelle, sécurisation de certains carrefours, programmation des éclairages plus souple et localisée selon les demandes particulières ..., qui ne peuvent être pris en compte dans l'état actuel des installations.

La programmation de ce projet :

Solliciter TE 38 et un électricien indépendant sur une proposition détaillée et adaptée sur la base du diagnostic réalisé afin d'avoir un comparatif sur le plan budgétaire et technique des travaux et de la maintenance.

En fonction des possibilités techniques raisonnables sur le plan budgétaire qui s'offriront à nous, nous pourrons :

- Etablir un cahier des charges précis pour les travaux à lancer
- Décider si nous transmettons notre compétence à TE 38 ou si nous choisissons de lancer un appel d'offres auprès d'entreprises indépendantes
- Organiser une consultation auprès des habitants afin d'avoir des avis quant aux horaires et lieux pour l'éclairage sur l'ensemble de la commune.
- Solliciter les subventions auprès des organismes concernés.

- **Espace d'accueil** : le bureau des secrétaires a été déplacé dans l'entrée de la mairie.
- **Bureau des élus** : installé à la place de l'ancien secrétariat, il permet aux adjoints et aux conseillers d'avoir un espace de travail dédié en mairie.
- **Salle des mariages** : notre Marianne s'est installée dans la salle du conseil.
- **Bureau du maire** : inchangé.

Travaux réalisés : Total budget 20 000 € / dépenses effectives 15 795.60 €

Electricité :

- Mise aux normes tableau et alarmes incendie, 1 radiateur; installation nouvelles connexions informatiques et électriques ; VMC améliorée et étendue à toutes les pièces arrières, relamping avec lampes leds : 6 567.60 €
- idem atelier et bureau technicien mairie : 1 869.60 €

Informatique :

- Installation réseau informatique et amélioration importante du débit : 2 444.47 €

Mobiliers :

- Les mobiliers existants ont été réutilisés.
- Le mobilier équipant le bureau du maire a été remis et remplacé par des équipements personnels appartenant à la mairie.

Prévisions :

- Modification de l'ancienne table du conseil pour accueillir plus de membres du conseil.
- Modification pour agrandissement/adaptation table du conseil : 4 914 €. Un programme d'isolation thermique sur le bâtiment, subventionné par la communauté de communes est à l'étude.

TRAVAUX MAIRIE

Dans le cadre de l'amélioration des locaux et de la mise aux normes du bâtiment, nous avons programmé les modifications suivantes :



TRAVAUX EGLISE

La rénovation de l'église a été lancée en 2017 (phase études) : Le budget voté en février 2020 pour les deux phases était de 979 107 €.

Prévisions :

PHASE 1 (maçonnerie, toiture, vitraux (désamiantage et réfection), études et travaux. Prévision votée : 554 511,94 €

PHASE 2 (réfection intérieure, électricité, chauffage...) études et travaux. Prévision votée : 424 594,82 €

Soit un total de 979 106,76 € pour les travaux complets.

Travaux réalisés avec phase 1 et début phase 2 : ←

Emprunt 320 000 € sur 25 ans démarrage paiement début 2019.

La phase 1 a pris fin le 27 juillet 2020, date de la réception du chantier ; Il reste quelques réserves mineures à lever.

À la suite d'un dépassement de budget dû à des travaux supplémentaires au cours du chantier, la décision de suspendre la phase 2 a été prise en mai 2020.

Les subventions :

Tranche 1 : 195 000 € prévus dont 34 524 € payés et 85 000 € qui n'ont pas reçu d'accord officiel à ce jour.

Estimation tranche 2 : les demandes de subventions ont été réalisées sur la base de l'estimation financière de la phase 2 initiale. elles seront actualisées en fonction des dépenses réelles qui seront engagées.

Nos objectifs :

Relancer la phase 2 après études modificatives.

Terminer les travaux dans le respect de la qualité et des normes, sans emprunt supplémentaire en revoyant le projet initial de la phase 2 à la baisse.

La programmation :

Révision du projet initial avec la maîtrise d'œuvre afin de réduire les dépenses tout en conservant les travaux indispensables (mise aux normes et installations électriques, travaux d'étanchéité des murs si nécessaire, enduits intérieurs) et éventuellement nouveau phasage de travaux permettant l'utilisation de l'église tout en étalant les dépenses.

Une présentation des travaux et des projets pour la phase 2 a été réalisée avec les représentants de la communauté catholique lors d'une visite de l'église.

Nous les informerons régulièrement de la situation des travaux et ne manquerons pas de les solliciter ainsi que le Doyen pour que les installations, notamment l'éclairage et la sono, soient adaptés aux besoins des cérémonies du culte.

	DPFG	OPTIONS	AVENANTS
Maçonnerie	126 758,09	9 346,13	23 826,00
Toiture	176 458,44		7 791,67
Vitraux	50 543,16	43 935,60	12 882,00
Electricité	23 315,83		
Désamiantage	20 721,60	20 935,20	1 482,00
Alep/amo	46 130,04		5 144,34
Totaux	443 927,16	74 216,93	51 126,01

Toutefois, les appels d'offres pour la phase 2 ayant été relancés en avril/mai, la maîtrise d'œuvre a facturé une partie de son travail d'études. (APS/APD)

Travaux maîtrise d'œuvre pour préparation appel d'offres Tranche 2 : ALEP/ECOBIS/COTIB = 9 785,78 €

TOTAL TRAVAUX À CE JOUR :

Phase 1	569 270,10 €
Entame phase 2	9 785,78 €
Total	579 055,88 €



EAU / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le 3 juillet dernier, lors du premier conseil municipal, nous avons résilié la convention nous liant à la communauté de communes du Grésivaudan encadrant la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Nous avons constaté un grand déséquilibre entre les responsabilités qui nous incombent et les paiements octroyés par la communauté de communes pour y faire face, ne nous permettant pas de nous structurer en conséquence, ni d'en assurer le maintien en sécurité.

Cette convention provisoire durait depuis 2 ans et était en passe d'être prolongée encore au moins d'autant. David Gosselin, notre employé municipal avait la charge du contrôle hebdomadaire des réservoirs, de la relève des compteurs, de l'accompagnement des entreprises intervenant sur les différents sites...or il n'a pas la formation d'un technicien de l'eau ni la fonction en termes de responsabilités.

Nous avons constaté pendant le confinement et le temps passé avec l'ancienne équipe municipale, que notre gestion de l'eau sur la commune était complexe et reposait sur l'intervention d'une seule personne connaissant le réseau. Toutefois, les mesures de sécurité et les normes qui s'imposent aujourd'hui pour la sécurité de nos concitoyens nécessitent à notre avis une réelle organisation.

Nous ne pouvions donc pas continuer ainsi et nous avons préféré demander au Grésivaudan de prendre ses responsabilités et d'assumer complètement cette compétence qui leur incombe.

Mais bien sûr, il n'est pas question pour nous de ne pas contrôler la gestion de notre eau et la maintenance de notre réseau ; nous l'avons étudié, nous en avons fait un état des lieux et avons préparé des procédures précises pour l'usage et la compréhension des différents circuits, de leurs connexions ...

Ces connaissances acquises tant sur le réseau que sur les usages et obligations légales ou normatives seront le support du contrôle et du suivi que nous allons engager vis à vis de la communauté de communes, comme nous l'avons confirmé lors de la réunion très constructive de passation, le 15 septembre dernier.

Cette passation prendra effet le 7 octobre et nous en informerons les habitants.

Nous collaborerons, au cours des semaines à venir, avec les responsables et les techniciens pour les accompagner et partager avec eux les particularités de nos installations. Nous continuerons à recevoir et à transmettre aux habitants les analyses mensuelles réalisées sur l'ensemble du réseau, en affichage et sur le site de la commune.

Une communication de la communauté de communes sera lancée sur tous nos supports pour vous transmettre le lien du site du Grésivaudan vous informant de l'organisation des équipes et des contacts et astreintes à joindre en cas d'urgence.

Vous pourrez bien sûr toujours nous consulter ou nous informer des incidents ou travaux constatés.

PROJET ENTRÉES DE VILLAGE

La circulation dans notre commune devient périlleuse, c'est le constat que nous sommes de plus en plus nombreux à faire...

Nous avons sollicité le département, notamment au sujet des accès des voies départementales qui arrivent ou traversent le village.

Monsieur Vachetta, responsable des travaux du département sur notre secteur, nous a indiqué la possibilité d'installer des « entrées de village » afin de ralentir les véhicules et de permettre à tous, piétons, vélos, voitures, de partager les routes dans les meilleures conditions de sécurité et de courtoisie...

Objectif :

Sécuriser toutes les entrées de village, faire respecter la vitesse de 30 km/heure.

Programmation :

Travailler sur chaque entrée de village en adaptant et en uniformisant la signalisation au sol, les panneaux, les outils de ralentissement (type rétrécissements...) la décoration florale éventuellement...

Nous sommes dans l'obligation de travailler avec un bureau d'études qui puisse nous assurer du respect des normes de sécurité et d'une garantie pour les travaux. Nous le ferons en collaboration avec le département qui a visiblement compris notre problématique.

Là encore, nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement de l'avancée de ce projet que nous souhaitons mettre en place rapidement.

Stationnement :

Nous pensons associer à cette réflexion sur la circulation dans le village une recherche de solutions aux besoins en places de parking supplémentaires.

Nous suivons notamment de près les nouvelles constructions et serons intransigeants sur les ratios de places par appartements ou maisons construits, comme stipulé sur nos documents de PLU.

En attendant, nous demanderons aux habitants de faire un effort pour éviter d'utiliser les emplacements interdits ou dangereux, aux carrefours, devant les stops...

AMÉNAGEMENT CARREFOUR RD 1090 ET RD 16

Comme vous avez pu le constater, les travaux du carrefour ont été réalisés pour aménager l'accès au nouveau pont.

Dans le cadre de ces travaux réalisés par le département, nous avons participé à deux réunions de présentation du projet de la RD 166, le "Chaussidou".

Cet aménagement expérimental chez nous, mais déjà installé sur plusieurs sections de routes ailleurs en France, nous est apparu comme dangereux dans le contexte de la RD 166.

Nous n'avons pas manqué de le signaler par courrier au président du département M. Barbier.

Nous avons demandé une information de la part du département pour les habitants de la commune afin d'expliquer les travaux et la nouvelle utilisation de la route.

Les services du département se sont engagés à transmettre des flyers et à réaliser des affichages explicatifs.

Nous signalerons tous les incidents qui surviendront sur cette portion de route et dont nous serons informés afin d'exiger de la part du département une modification éventuelle.

Nous avons programmé la signalisation au sol de 30 km/heure sur la partie communale de la route, que la mairie prend à sa charge puisqu'elle sera située en zone d'agglomération.

TRAVAUX SUR LA FORÊT DE LA BUISSIÈRE

L'ONF nous a informés de travaux réalisés dans la forêt de la Buisnière durant ce mois de septembre. Nous programmons une visite de chantier dans les prochaines semaines.

Montant des travaux : environ 6 500 € et montant des recettes (coupe de bois) : 2000 € environ.

Pour l'avenir, nous pensons adhérer auprès d'un organisme « qualité » qui nous permettra de percevoir des subventions à une hauteur d'environ 80% du montant des travaux. Les coupes et le travaux ont lieu tous les deux ans.

Un article de présentation de la forêt de la Buisnière paraîtra dans un prochain Buisseran.



Mairie

Commission Urbanisme

/// MEMBRES : Alain Juste, Philippe Lanoy, Martine Paturel, Rose-Marie Grossi.

Trois nouveaux lotissements sont en cours dans notre commune.

■ La clé des champs (Entre le chemin des Etariaux et la RD 1090)

Un permis d'aménager a été déposé le 12/04/2019 et validé le 19/07/2019 par la précédente municipalité.

Le projet de modification 001 déposé le 27/02/2020 a également été validé par nos prédécesseurs le 04/03/2020. Ce permis d'aménager prévoit la construction de 16 lots sur des terrains de 230 à 500 m² avec 3 chemins d'accès dont un piétonnier un entrant à sens unique et un à double sens.

Un permis d'aménager modificatif a été déposé le 21/07/2020.

Ce permis a pour objet de porter le nombre de lots de 16 à 19 par redécoupage de 3 lots.

Ce permis modificatif n'étant pas conforme aux orientations des documents d'urbanisme nous l'avons rejeté le 12/08/2020.

Par ailleurs il a été porté à notre connaissance une pétition adressée à la mairie le 28/08/2019 par plusieurs riverains qui faisaient part de leur inquiétude au niveau de la dangerosité et des nuisances qu'engendrera la forte densification de la circulation routière qui n'est pas adaptée à l'étroitesse des voies existantes, dépourvues de trottoirs et sans visibilité.



Notre action va par conséquent se focaliser sur cette problématique afin de réfléchir à une solution qui privilégiera la sécurité en tenant compte des contraintes résultant de l'acceptation du permis d'aménager initial.



■ Les Rubattes (face à l'école) et le Paradis (face à la salle des fêtes)

Les permis d'aménager déposés par les deux promoteurs prévoient la mutualisation du chemin d'accès aux deux lotissements.

Un nouveau permis d'aménager a été déposé en début d'année afin de créer un accès propre à chacun des lotissements du fait d'un différend sur les conditions de cette mutualisation.

Ce permis n'étant pas conforme aux conditions initialement arrêtées nous nous y sommes opposés.

Fidèle à nos engagements de début de mandat notre action se concentrera sur le respect des orientations définies par les documents d'urbanisme à savoir, un village pour tous ou il fera bon vivre et qui favorisera la mixité générationnelle par une croissance maîtrisée de la population.

Les difficultés croissantes de circulation et de stationnement font également partie de nos préoccupations.



Mairie

Commission Finances – Économie

/// MEMBRES : Philippe Lanoy, Alain Juste, Sylvain Gire, Martine Paturel et Rose-Marie Grossi.

Le budget a été voté en février 2020 par l'ancienne équipe municipale. Il a été modifié ensuite par principalement la suppression du CCAS qui a été remplacé par le **Comité Consultatif Vie sociale - Logement et Enfance**.

Le budget de fonctionnement de la commune pour 2020 s'élève à 854 501 €. Il se répartit de la manière suivante :

■ Recettes

- Impôts locaux (TH et TF) : 33%
- Autre impôts et taxes (CCLG, ...) : 16%
- Dotations et participations (Etat, ...) : 6%
- Excédent 2019 reporté : 28%
- Reprise de provision : 12%

■ Dépenses

- Charges générales : 17%
- Charges de personnel : 14%
- Autres charges de gestion courante : 25%
- Virement à l'investissement : 36%

Le budget d'investissement 2020 s'élève à 1 206 912 €.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- Aménagement du centre Bourg : 270 000 €
- Aménagement de la Mairie : 20 000 € (*)
- Travaux Eglise (tranche 1) : 655 000 € (dont 195 000 € de subventions)
- Réseau eaux pluviales et bornes incendies : 167 000 €

(*) Création par la nouvelle équipe d'un programme d'amélioration de l'accueil de la Mairie.

Dans les prochains mois, les membres de la commission Finances – Economie prendront contact avec les entreprises du village afin de mieux les connaître et d'échanger sur leurs besoins et attentes vis à vis de l'équipe municipale.

Commission Animation, Vie associative, Fêtes et Cérémonies

L'organisation de l'ensemble des événements du village (foire, événements, fêtes et cérémonies) est désormais regroupée au sein de la commission animation, vie associative, fêtes et cérémonies.

Composée de l'ensemble des élus du conseil municipal, elle est chargée de suivre tous les événements culturels, loisirs ou sportifs et d'animer la vie associative.

Pour cela il a été décidé de choisir de créer une association appelée:

La Licorne - fêtes et cérémonies

Pierre Bouillot est plus particulièrement chargé de l'animation de la commission et Martine Paturel nommée trésorière de l'association est chargée de la gestion administrative et financière.

Composée par moitié de l'ensemble du conseil municipal et d'habitants de la commune, elle a pour objectif d'organiser les manifestations festives et les commémorations du village (cérémonies officielles, commémorations, mais aussi repas des anciens, père Noël...).

L'association regroupe en son sein des comités d'organisation composé d'habitants du village volontaires et d'élus dont le rôle est de mettre en œuvre les différentes manifestations. Un comité gère un seul événement.

Tous les membres du Conseil Municipal participent et comme tous les habitants du village, choisissent de s'impliquer dans un ou plusieurs événements ; ils suivent particulièrement les manifestations liées à leur commission.

Ainsi le repas des anciens ou le Père Noël seront organisés à la fois par le Comité Social et les membres de la commission des fêtes dans le cadre d'un comité d'organisation ad hoc regroupant les élus et les habitants de la commune.

L'organisation par sa forme associative et participative permet de :

- Regrouper tous les comités d'organisation dans une association commune
- Mutualiser les moyens (communication, logistique, ..)
- Donner plus de souplesse dans la gestion financière que la régie directe
- Mettre en place un suivi des finances par la trésorière de l'association, garantissant une gestion rigoureuse et un contrôle centralisé.

Dans ces temps d'épidémie liée à la Covid des manifestations ont dû être annulées.

Prenons soin de nous et des autres afin de pouvoir rapidement reprendre l'organisation des manifestations chaleureuses et festives qui rythment la vie de notre village.





Mairie

Commission Communication et participation

/// La commission est représentée, sous la présidence de Mme la maire, de Sylvain Gire, Rose-Marie Grossi, Nathalie Tillier, Philippe Lanoy, Benoit Bolze.

La commission a pour but de mettre à disposition de tous les habitants l'information municipale avec des moyens conventionnels et aussi des moyens numériques permettant un accès rapide et à distance.

■ Les moyens de communication conventionnels

- Le Buisseran que vous connaissez bien et qui est distribué plusieurs fois par an à chaque foyer.
- Le panneau d'affichage papier devant la mairie permettant de visualiser les informations officielles et diverses.
- L'affichage numérique donnant des informations importantes du moment.



Les moyens de communication numériques se sont enrichis récemment d'une application sur "smartphone".

L'application "Panneau Pocket" pour "smartphone", téléchargeable sur votre téléphone. Cette application vous donne des messages, des alertes pour être au plus près des informations.

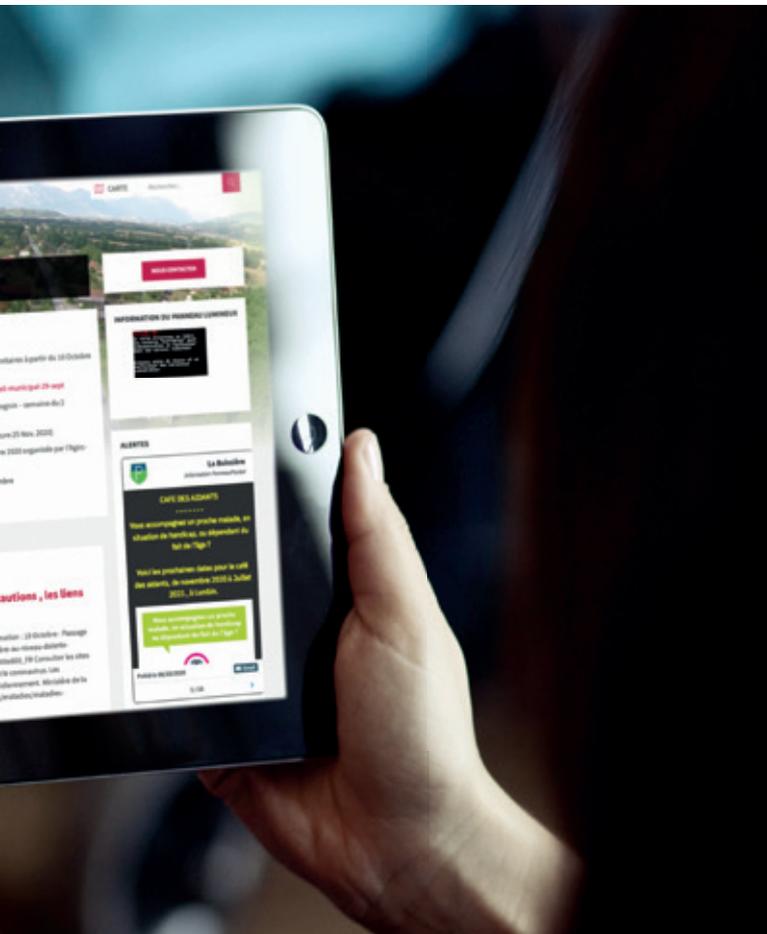
- Le site sur internet "www.mairie-la-buissiere.fr" vous donne accès aux informations sur le village, le conseil municipal et un flux d'actualités. (adresse internet : www.mairie-la-buissiere.fr)
- La mairie a récemment installé un réseau de connexion rapide internet pour son efficacité et sa capacité à utiliser les ressources importantes mises à disposition.

L'accès au numérique est grandissant. Il doit être possible à chacun de pouvoir faire les démarches nécessaires.

Il sera mis à disposition des habitants un point d'accès à internet sur un ordinateur à la mairie.

Une organisation sera mise en place pour vous venir en aide et vous donner les bases nécessaires.

La participation citoyenne est aussi au coeur des projets avec l'intégration des habitants sur des sujets qui seront proposés prochainement par le conseil municipal.



INFORMATION DU PANNEAU LUMINEUX





Mairie

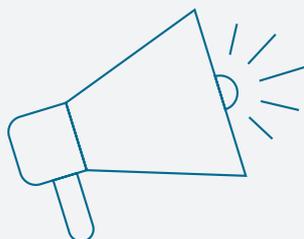
Comité Consultatif Vie sociale - Logement - Enfance

/// Le CCAS a été dissous lors du conseil municipal du 16 juillet.

Un comité consultatif vie sociale logement et enfance est chargé de toutes les questions relatives à l'action sociale de la commune ainsi que celles concernant le logement et l'enfance.

Il est composé de Rose-Marie Grossi, Béatrice Hautot, Pierre Bouillot Nathalie Tillier et est ouvert à 2 personnes extérieures au Conseil Municipal Patricia Loat et Sophie Fournage Mondragon afin de permettre une ouverture et une meilleure connaissance des besoins de la population.

Les activités de ce comité ont pour objectif d'informer, d'orienter et d'aider les personnes ou familles en difficulté ainsi que les personnes âgées.



LES AIDES DÉLIVRÉES PAR L'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE

■ L'aide aux familles pour l'activité des enfants

Cette aide concerne les familles de la commune dont les enfants sont scolarisés dans les écoles du SIEEM de la maternelle au CM2, dont le quotient familial n'excède pas 1250, et qui inscrivent leurs enfants dans une activité sportive ou culturelle pour l'année scolaire.

Son montant est de 35 € par enfant.

La demande doit être transmise en mairie avant le 30 novembre accompagnée des pièces justificatives (justificatif de domicile, facture de l'activité concernée et quotient familial) ainsi que d'un RIB.

■ L'aide aux familles pour la halte garderie

Cette aide, accordée aux familles qui font garder leurs enfants en halte garderie, est attribuée pour un montant de 0.50 € /h avec un maximum de 20 h par mois et par enfant. Les demandes devront être transmises à la mairie, accompagnées d'un justificatif de domicile, d'un document attestant de l'accueil de l'enfant (facture acquittée) et d'un RIB.

■ L'aide d'urgence

Elle s'adresse aux personnes ou familles rencontrant une difficulté financière ponctuelle ne pouvant pas faire l'objet d'autres aides sociales.

La demande doit être faite en mairie, une instruction de la demande sera effectuée par l'adjointe aux affaires sociales et le dossier sera soumis à avis du comité social.

SIEEM – BILAN 2014/2020

/// Le SIEEM est un syndicat intercommunal qui a la compétence "école" pour les communes de La Flachère, La Buisnière, Sainte Marie d'Alloix et Sainte Marie du Mont (aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et gestion de bâtiments).

Son siège est installé à l'école maternelle de La Flachère. Créé en 1974, le SIEEM, initialement constitué des communes de La Flachère, Sainte Marie du Mont et Saint Vincent de Mercuze a été modifié suite au départ de ces deux dernières communes, pour intégrer en 1983 la commune de La Buisnière.

Il sera rejoint en 1986 par Sainte Marie d'Alloix et ensuite en 2004 par Sainte Marie du Mont.

Il est géré par les maires ainsi que par deux délégués dont un(e) président(e) élu(e) parmi ses membres pour la durée du mandat municipal. Un(e) vice-Président(e) est élu(e) par commune.

Nadine Souton, adjointe de La Flachère assure la présidence jusqu'au 31/12/2020. Rose Marie Grossi, adjointe de La Buisnière devient présidente à compter du 01/01/2021.

■ Personnel en place

- Une nouvelle secrétaire assure la gestion administrative et logistique.
- 11 agents assurent sur des temps partiels les fonctions d'ATSEM, d'agents techniques cantines, d'agents de garderie et d'agents de service de nettoyage.

Si besoin, il peut être fait appel à des renforts auprès de l'ADEF ou de CDD pour le service et la surveillance.

■ Effectifs scolaires

En 2020/2021, 199 enfants ont fait leur rentrée, chiffre identique à celui de 2019.

■ Nouvelles Activités Périscolaires

Le SIEEM a mis en place les nouvelles activités périscolaires à la rentrée 2015. Celles-ci ont perduré jusqu'à la rentrée 2018 avec une offre d'activités variée et de qualité :

- Anglais/italien, Origami, Zumba, Dessins/Peinture, Artisanat, Cuisine, Autour du Sport,
- Travaux manuels, Nature, ..
- Activités autour du miel dispensées par un apiculteur,
- La Sécurité Routière à La Buisnière et Sainte Marie d'Alloix,
- La Croix Rouge pour une initiation aux premiers secours.

■ Normes Handicap

Suite à l'obligation pour tout bâtiment recevant du public de mise aux normes permettant l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées, un diagnostic a été réalisé pour les trois écoles et des travaux de mise aux normes ont été conduits pour un montant total de 38 225 €, financés pour partie par une subvention de 8 703 € (installation de rampe d'accès, installation d'un monte escalier à la Flachère, changement de portes...).

■ Travaux réalisés au cours de ces six années

Outre les travaux de mise aux normes, d'entretien des bâtiments et des extérieurs, de remplacement de matériel défectueux ou obsolètes, le SIEEM a investi pour l'amélioration de la vie à l'école en installant des climatiseurs



dans les classes de la Buisnière et Sainte Marie d'Alloix. Des travaux d'insonorisation des locaux ont également permis d'améliorer la qualité de la vie à la cantine.

L'équipement informatique a lui aussi fait l'objet d'une dotation importante sur les trois écoles.

■ Les travaux en 2020 : Maternelle de La Flachère

Un permis de construire est en cours d'instruction pour la création d'un préau. Le coût de ces travaux d'un montant de 18 826,75 € est inscrit au budget 2020.

Un jeu de cour doit être remplacé pour mise aux normes pour un montant de 7 000 €. La climatisation de la cantine qui est située à l'étage est en cours d'étude et de chiffrage.

D'autres travaux d'amélioration des aménagements intérieurs sont prévus également.

Une subvention a été allouée au titre de travaux d'amélioration du cadre de vie et de sécurité « plan école » de la part du Département (Préau La Flachère et clôture La Buisnière) à hauteur de 60 % des travaux soit 15 521 €.

■ Cantine

Le souci de la qualité, tant au niveau alimentaire qu'au niveau du service, nous a contraint à changer de prestataire. Une démarche "bio" a conduit à renouveler le contrat avec le prestataire actuel qui s'est engagé à introduire un plat "bio" dans chaque repas.

■ Rentrée 2020 et COVID 19

Les trois écoles ont dû rapidement être adaptées pour répondre à l'urgence sanitaire COVID 19. Le personnel s'est mobilisé pour répondre aux exigences liées au nettoyage et à la désinfection des locaux, et au respect des mesures barrières.

Nous avons pendant ces années privilégié le dialogue avec les parents ainsi qu'avec le personnel du SIEEM afin que les enfants puissent être accueillis dans une ambiance harmonieuse.

Nadine SOUTON
Présidente du SIEEM, le 30/06/2020



Intercommunalité

Le Relais assistants maternels (RAM) reprend les temps collectifs au 1^{er} septembre 2020

QU'EST CE QUE LE RAM ?

■ Parents, futurs parents...

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant et vous avez besoin d'informations, de conseils ?

Les RAM intercommunaux peuvent vous aider dans la recherche d'un mode de garde (multi-accueil, assistant maternel, garde d'enfant à domicile) et vous accompagner dans le rôle d'employeur.

■ Enfants...

Les assistants maternels et les gardes à domicile peuvent vous accompagner votre enfant aux temps d'éveil et de socialisation (motricité, comptines, activités manuelles...) proposés par le RAM sous la responsabilité de son assistant maternel.

■ Assistants maternels et garde à domicile...

Vous souhaitez une aide dans l'exercice de votre profession ?

Les RAM peuvent vous soutenir et vous accompagner dans votre professionnalisation (échanges de pratique, conférences, formations, informations sur votre statut de salarié).

Vous pouvez participer à des temps collectifs, à destination des enfants que vous accueillez.

**POUR LES COMMUNES
DE CHAPAREILLAN, LA BUISSIÈRE,
LA FLACHÈRE, SAINTE-MARIE-D'ALLOIX,
SAINTE-MARIE DU MONT.**

Anne-Claire Le Berre
Pôle Petite Enfance l'Épit'aile
157 Chemin des Ecoliers
38530 CHAPAREILLAN

Tél. 06 02 52 65 70
ram.graniersecteur2@le-gresivaudan.fr

*Le port du masque est obligatoire
pour tout adulte et enfant de plus de 11 ans*

Sur le site <https://www.le-gresivaudan.fr/ram>
vous trouverez les plannings, lieux et dates de
permanences des rendez-vous
ainsi que des informations sur les temps collectifs.



Intercommunalité

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

/// Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont des espaces de rencontre et d'échanges pour les familles, dont la philosophie émane de la Maison verte fondée par Françoise Dolto. Ils ont pour vocation d'accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie de l'enfant.

■ Le Grésivaudan gère 4 structures :

- Le Tacot (*Pays d'Alleverd*),
- Le Cerf-Volant (*Pontcharra*),
- L'Envol (*Crolles, Saint-Ismier*)
- Le Tipi (*Villard-Bonnot*)

et participe au financement de 2 autres

- La Farandole (*Domène*)
- La Parent'aise (*Meylan*).

Il est accompagné dans sa mission par des partenaires tels que le Département de l'Isère, la CAF de l'Isère, des établissements de la petite enfance, des centres de planification, et des associations.

■ Objectifs :

- Conforter le rôle des parents en leur permettant de rompre leur isolement en partageant leurs pratiques.
- Préparer l'accès à l'autonomie de l'enfant en favorisant le partage et les apprentissages dans un cadre extérieur à la cellule familiale.
- Favoriser la socialisation de l'enfant dans un cadre sécurisant et dédramatiser des situations parfois complexes.

Modalités :

- Ces centres accueillent les enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents, grands-parents ou adulte référent. Les femmes enceintes sont également les bienvenues.
- La fréquentation est libre, anonyme, gratuite et sans inscription.
- L'encadrement est assuré par des professionnels de la petite enfance et de la parentalité.
- Les enfants restent sous la responsabilité de leurs accompagnants et doivent respecter les règles du lieu.
- Le port du masque est obligatoire pour tout adulte et enfant de plus de 11 ans.



Pour plus d'informations,
rendez-vous à l'adresse suivante:
<https://www.le-gresivaudan.fr/laep>



Associations

Hommage à Catherine Mottet

/// Catherine Mottet est partie vers d'autres cieux le 9 juillet 2020. Comment présenter Catherine ? Une personne généreuse, très investie dans son village de La Buisnière. Elle relevait tous les défis, s'aventurait partout où elle pensait pouvoir apporter de la vie, de la joie, du lien.

Depuis 1990, elle s'est engagée pour valoriser sa commune. 30 ans de don d'elle-même à travers divers canaux. Son empreinte restera à l'APERP, dont elle a été co-fondatrice en 1990, à l'association « Loisirs et Sports » à la fondation de laquelle elle a participé et dont elle a été la présidente quelques années jusqu'à 2002. Cette année-là, elle a cofondé le club Pyramide, Les Scribouillards. De même, Balade autour du livre, fondée en 2004, qu'elle a présidée jusqu'en 2013. L'image que chacun gardera en mémoire est sa participation joyeuse et dynamique, de 1997 à 2016, à la troupe « Les Théâtr'eux », cofondée avec N. Bergues.



Elle a su faire passer tout son talent et toute sa force dans des rôles qu'elle semblait habiter. Il ne faut pas non plus oublier son aide à l'organisation du carnaval jusqu'à sa reprise par Loisirs et Sports en 1995, et son rôle de membre de la commission Enfance et Jeunesse du Conseil municipal en 2007. Avant sa disparition douloureuse, elle était entrée à l'UICG (Université InterCommunale du Grésivaudan), où elle excellait dans la communication.

La Buisnière a perdu une femme engagée et chaleureuse, qui a permis au village de s'ouvrir et de prendre sa place dans le Grésivaudan. Elle était une pionnière. Ceux qui l'ont connue, appréciée, continueront l'œuvre qu'elle a commencée, en gardant en tête l'enthousiasme qu'elle mettait dans des activités culturelles, au service de toutes les populations.

Catherine restera toujours parmi nous.

Merci Catherine.

Loisirs & SPORTS



Associations

C'est la rentrée !!!

/// L'association a fait peau neuve avec un tout nouveau logo, nous espérons qu'il vous plait !

Dans ce contexte sanitaire particulier, l'association Loisirs et Sports est ravie de redémarrer ses activités avec 2 nouveaux cours cette année !!

HIP HOP et CARDIO TRAINING

Il reste des places dans toutes les activités, n'hésitez pas à venir essayer et vous inscrire, c'est avec plaisir que nous accueillons de nouvelles personnes !

Contactez-nous par email pour plus d'informations.

PLANNING DES ACTIVITÉS 2020/2021

Lundi	Eveil gymnastique	A partir de 3 ans A partir de 6 ans	De 16h30 à 17h45 De 17h45 à 18h45
Lundi	Cuisses Abdos Fessiers	Ados / adultes	De 19h à 20h
Mardi	Cardio Training	Ados / adultes	De 19h à 20h De 20h15 à 21h15
Mercredi	Pilates	Ados / adultes	De 10h15 à 11h15 De 19h à 20h
Mercredi	Hip – Hop	A partir de 9 ans	De 17h30 à 18h45
Jeudi	Danse Modern' Jazz	A partir de 6 ans Ados / adultes	A partir de 17h De 20h à 21h
Jeudi	Couture	COMPLET	COMPLET



Associations

Balade autour du livre » : L'espoir d'une reprise

/// L'association « Balade autour du livre » a connu un ralentissement notable dû à la crise de la Covid 19. Malgré tout, l'équipe a continué à œuvrer pour la culture, en préparant la rentrée, avec le report d'animations et de certains événements chers au public et aux bénévoles.

Elle souhaite repartir vers de nouvelles aventures, sans oublier les règles de respect des gestes barrières, en offrant aux habitants de La Buissière et des villages voisins une saison culturelle épanouissante.

UN PETIT FLASH BACK

■ Samedi 4 janvier 2020 – Assemblée Générale

L'Assemblée Générale s'est poursuivie avec le partage de la traditionnelle galette.

■ Dimanche 23 février – 16h30 : Festival 0-6 ans

L'association a accueilli à la salle des fêtes le spectacle « Le Rutabaga », du Bateau de Papier, en partenariat avec l'Espace Paul Jargot de Crolles, dans le cadre du Festival 0-6, organisé dans toute la vallée.

Ce fut une très belle adaptation musicale du conte russe « Penka », à travers des marionnettes et une comédienne talentueuse.

Les yeux des petits et des grands brillaient et les sourires étincelaient, faisant de cet après-midi un moment magique.

■ Et puis, tout s'est arrêté :

- Annulation de la venue de l'autrice/illustratrice d'albums dans les écoles de La Buissière et de Sainte-Marie-d'Alloix
- Arrêt des cours de l'UICG (Université Inter Communale Grésivaudan)
- Retrait des livres en libre circulation de « Livres en Balade »
- Annulation de la Journée Balade autour du Livre du 27 septembre.
- Report en 2021 des séances de théâtre.

■ Sauf...

Le concours de nouvelles qui, grâce à la persévérance de Jenny Juste et de son comité de lecteurs, a pu être organisé. Cette année, une vingtaine de nouvelles ont concouru dans toutes les catégories.

Les lauréats dans la catégorie "Adultes" sont :

- 1^{er} prix: "Les Catadioptrés de Lev Anrep" de H. Gasser
- 2^{ème} prix: "Les spécialistes" de D. Sue

Dans la catégorie "Adolescents":

- 1^{er} prix: "Songe d'une insomnie d'été" de Lucie Lainé

Dans la catégorie "Enfants":

- 1^{er} prix: "L'histoire de Mimi" de Aïya Bouchet Bert Peillard
- 2^{ème} prix: "La fille et le cheval" de Leïlou Bouchet Bert Peillard.

Vous trouverez les nouvelles des lauréats sur le site de Balade autour du livre : <https://sites.google.com/site/baladeautourdulivre/concours/>



L'association a profité de cette inactivité pour réaménager la salle de stockage des livres servant à la journée Balade autour du Livre. Des étagères ont pu être installées, un tri plus fin des ouvrages a été effectué, ainsi qu'une mise en rayon, afin de donner plus de visibilité à l'ensemble des livres détenus par « Balade autour du livre »

EN CETTE FIN D'ANNÉE

■ L'UICG reprend ses cours

Notre village aurait dû accueillir, pour cette cession 2020/2021, 2 cours qui ont été délocalisés, à Le Cheylas, Maison de quartier ; route du Rompay - Le Cheylas Gare.

- Comprendre l'information économique, par Carime Ayati, le jeudi à 18h30
- Peuples et Nations : 1^{ère} année, par Yves Santamaria, le mercredi à 18h30

Pour tout renseignement, consulter le site www.uicg.fr

EN 2021

■ Accueil de l'autrice/illustratrice d'albums pour deux écoles

Après l'annulation de la venue de Marine Rivoal, autrice/illustratrice, il a été prévu avec l'école de La Buissière et celle de Sainte-Marie-d'Alloix de reporter les rencontres organisées dans le cadre des partenariats engagés depuis plusieurs années entre l'association et les deux écoles.

Ces rencontres, avec le même auteur, donnent aux enfants la possibilité de côtoyer des personnalités aux compétences multiples

■ Mars 2021 : Théâtre « Les Chapardeurs »

La troupe des Théâtr'eux reprend ses répétitions. Malgré le report de dates des représentations à la salle des fêtes de La Buissière, les 7 comédiens préparent activement la comédie de François Scharr : « Les Chapardeurs », en espérant offrir de bons moments de détente, très attendus par tous dans cette période difficile. Les dates des séances prévues à La Buissière sont les 6, 7, 12 et 13 mars 2021.

■ « Livres en balade »

Avec ses échanges de romans en libre circulation, reste dans l'attente. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des lieux dédiés à ces échanges très prisés par la population de la vallée.



L'association « Balade autour du livre » remercie toutes les personnes qui donnent de leur temps pour que continue la belle aventure du livre dans nos villages, pour tous les enfants et les adultes en quête de belles rencontres, malgré l'époque délicate dans lequel le monde est plongé. La culture est une réponse à tous les maux.





APERP

Association des Parents d'Élèves
du Regroupement Pédagogique

La Buissière
La Flachère
Ste Marie d'Alloix
Ste Marie du Mont



Associations

APERP : Association des Parents d'Élèves du Regroupement Pédagogique

L'APERP est une association indépendante qui groupe des **parents bénévoles** dont les enfants fréquentent les écoles de la Flachère, La Buissière et Sainte Marie d'Alloix, avec comme objectifs :

- **Echanger des idées** concernant **la vie des enfants** à l'école,
- **Créer des moments de convivialité** entre les enfants et les parents lors de manifestations organisées tout au long de l'année,
- **Être un soutien financier** pour les projets des écoles grâce à la récolte de fonds,
- **Participer aux conseils d'écoles** avec les délégués représentants des parents d'élèves.

Nous accueillons toutes **les aides**, ponctuelles ou régulières et vous êtes toutes et tous les bienvenus.



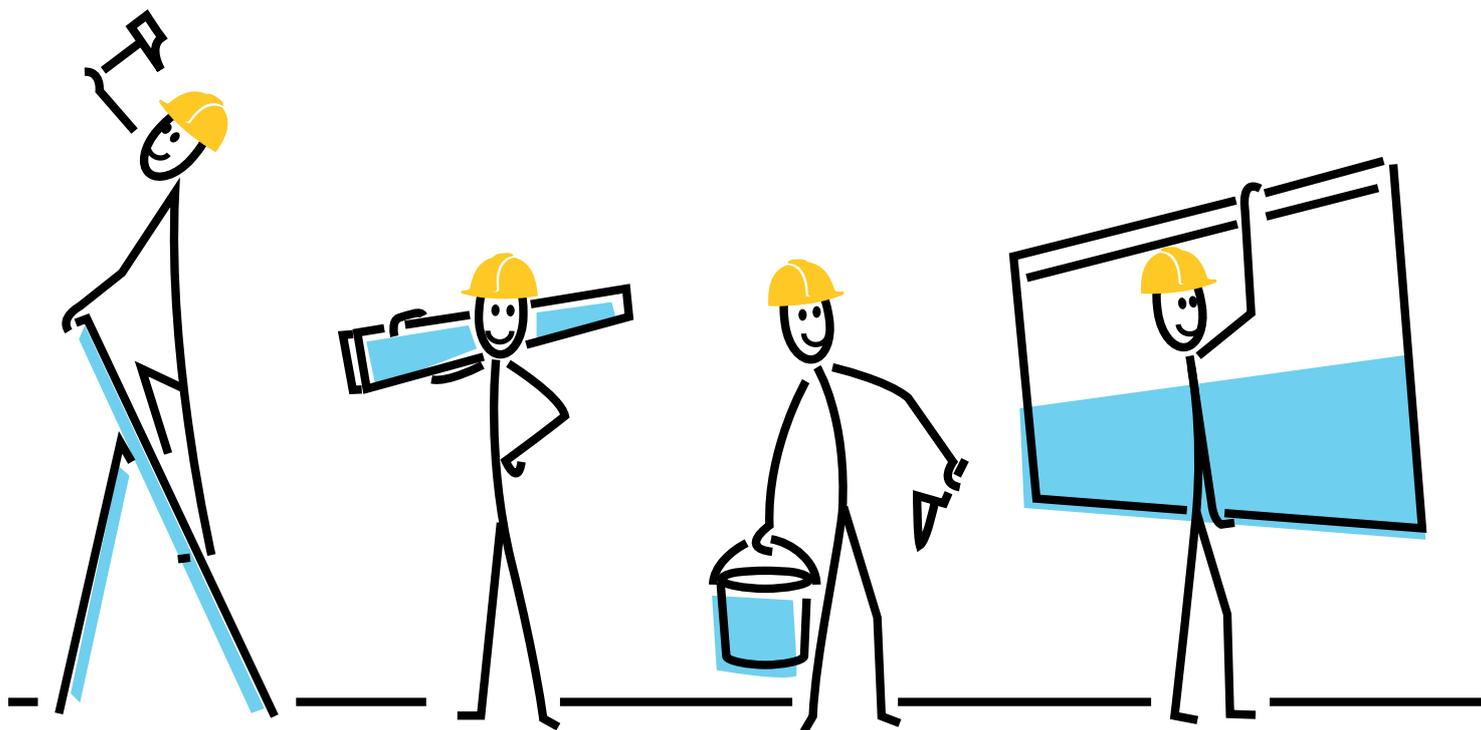
L'APERP est là pour nos enfants, et elle est ce que nous, parents, en faisons.
Il est donc important que le plus grand nombre la représente.

Contacts : asso.aperp@gmail.com
(Merci d'envoyer votre adresse mail
si vous souhaitez recevoir des informations de l'association)

PROPRIÉTAIRES

Le Grésivaudan propose aux propriétaires un accompagnement gratuit et des aides financières* pour rénover leurs logements

* sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants



DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

L'OPAH DU GRÉSIVAUDAN VOUS AIDE À AMÉLIORER LE CONFORT DE VOTRE HABITAT

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

+ d'informations :
le-gresivaudan@solih.fr

APPEL GRATUIT
N°Vert 0 805 030 004





NOUVEAU :
ACCES PAR CARTE NOMINATIVE
DANS LES 5 DECHETTERIES
DU SIBRECSA :
 PONTCHARRA, PORTE-DE-SAVOIE, LE CHEYLAS,
 CRÊTS EN BELLEDONNE, VILLARD-SALLET



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
PONTCHARRA Zi de Prè Brun	8h - 12h 15h - 18h30					
PORTE-DE-SAVOIE lieu dit Ile Besson François	8h - 12h 14h - 18h30			8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30
LE CHEYLAS La Rolande	8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30		8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30
CRÊTS EN BELLEDONNE Route de la Ronzière St Pierre d'Allevard	8h - 12h 14h - 18h30		8h - 12h 14h - 18h30		8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30
VILLARD-SALLET Rue du Rebet	8h - 12h 14h - 18h30				8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30

Le règlement des déchetteries du SIBRECSA, les tarifs
 et la liste des déchets acceptés sont disponibles en déchetterie et sur :

www.sibreca.fr

Plus d'infos sur notre site internet ou au 04 76 97 19 52

MAIRIE DE LA BUISSIÈRE

Le secrétariat de mairie
est ouvert au public :

De 8h à 12h et de 16h à 18h
 les lundi et vendredi

De 8h à 12h les mardi et jeudi

Le secrétariat est fermé
 le mercredi

Pour contacter
la mairie :

contact@mairie-la-buissiere.fr

04 76 97 32 13

www.mairie-la-buissiere.fr